



1007558701

DATE DEPOT :	2010-09-01
NUMERO DE DEPOT :	75587
N° GESTION :	2008B19646
N° SIREN :	508000700
DENOMINATION :	Investir En Direct
ADRESSE :	11 rue Dieu 75010 Paris
DATE D'ACTE :	2010/06/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	CHANGEMENT DE GERANT

08 B 19646

Investir En Direct
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 33 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
RCS PARIS B 508 000 700

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE
Commerce de Paris
1 11 R
- 1 SEP. 2010

N° DE DÉPÔT

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 18 JUIN 2010

L'an deux mille dix,
Et le dix huit juin, à dix heures,

Monsieur Pascal CHEVALIER, agissant en qualité de Gérant de la société C P I, associée unique détenant la totalité des 10 000 parts composant le capital social de la société, s'est présenté au siège social sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Gilles ENGHEHARD, Gérant de la société, est également présent.

L'assemblée réunissant la totalité des parts composant le capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Pascal CHEVALIER, es-qualité, préside l'assemblée générale.

Il est rappelé l'ordre du jour de l'assemblée, savoir :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Changement de gérant,
- Modification corrélative de l'article 16 des statuts.
- Pouvoirs pour formalités.

Après un échange de vue, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique décide de transférer le siège social du 33 avenue Philippe Auguste – 75011 PARIS au 11 rue Dieu – 75010 PARIS, et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 11 rue Dieu – 75010 PARIS. »

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Gilles ENGUEHARD de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, décide de nommer, en remplacement et pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal CHEVALIER né le 25 décembre 1967 à MELUN (77), de nationalité française, demeurant 24 avenue Théophile Gautier – 75016 PARIS.

QUATRIEME DECISION :

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 16 – DESIGNATION DES GERANTS

La société est gérée par une ou plusieurs personnes physiques désignées parmi les associés ou en dehors d'eux.

En cours de vie sociale, la nomination des gérants est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales. »

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'associé unique
La société C P I
Monsieur Pascal CHEVALIER

Monsieur Gilles ENGUEHARD

Monsieur Pascal CHEVALIER